

## **Deux ans de retard : il est temps que le Conseil européen donne vie à la Directive sur le congé de maternité !**

Geplaatst op donderdag 29 november 2012 | 



La Confédération européenne des syndicats (CES) et le Lobby européen des femmes (LEF), représentant des millions de travailleuses dans toute l'Europe, ont publié une lettre ouverte appelant les dirigeants européens à activer la révision de la législation de l'UE relative à la protection de la maternité. Les deux organisations s'inquiètent vivement du fait que deux ans se soient écoulés depuis que le Parlement européen a adopté sa position en première lecture de la proposition de la Commission européenne de réviser la Directive sur les travailleuses enceintes et qu'aucune réponse officielle n'ait été reçue de la part du Conseil européen. Refuser d'adopter une directive solide en matière de maternité est un signal négatif pour la société dans son ensemble.

La protection de la grossesse et de la maternité est essentielle pour parvenir à l'égalité hommes-femmes et garantir les droits des femmes. Il est prouvé que la discrimination liée à la maternité est encore un problème significatif qui augmente même à cause de la crise. C'est la raison pour laquelle, la CES et le LEF estiment que les propositions présentées pour une Directive révisée feraient une différence bienvenue pour des millions de femmes et leurs bébés. La participation des femmes au marché du travail est cruciale pour notre économie et pour la relance.

De plus, la question de rémunération durant le congé de maternité ne peut être dissociée du problème plus vaste de l'écart salarial entre hommes et femmes car les réductions de salaire durant le congé de maternité contribuent dans une large mesure à des inégalités salariales substantielles durant toute la vie des femmes. Les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants sont parmi les travailleurs les plus vulnérables sur le marché du travail, une situation qui s'aggrave encore en temps de récession. Ceci illustre l'urgent besoin de renforcer la protection des femmes durant la grossesse et à leur retour au travail.

S'agissant de mesures pour la santé, la sécurité et l'égalité, la crise économique ne doit pas servir d'excuse à l'inaction. L'UE doit réaffirmer et respecter ses engagements de longue date et ses obligations en vertu des Traités concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

- ▶ Lettre conjointe : [http://www.etuc.org/IMG/pdf/Joint\\_I...](http://www.etuc.org/IMG/pdf/Joint_I...) ( Uniquement en anglais)